



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Paris, le 7 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement de la charte de sécurité routière entre l'État, la CNAMTS et le groupe COLAS Mercredi 7 mars 2012

Jean-Luc NÉVACHE, délégué interministériel à la Sécurité routière, et Dominique MARTIN, président du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel, directeur des risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), signent la quatrième édition de la charte de sécurité routière avec Hervé LE BOUC, président-directeur général du groupe COLAS, leader mondial de la construction et de l'entretien des routes.

Ce partenariat entre les pouvoirs publics et le groupe COLAS s'inscrit dans le prolongement de la charte signée le 30 janvier 2009 avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), reconduite pour quatre ans afin de poursuivre les actions de prévention et continuer à améliorer les résultats déjà obtenus.

Alors que la flotte du groupe COLAS a pratiquement doublé (+98%) depuis 1997, le taux de fréquence d'accidents routiers professionnels de ses 35 700 collaborateurs a baissé de 62%¹ sur la même période.

Aujourd'hui, 500 collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre le programme de prévention prônant le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel.

¹ Source AXA, assureur des flottes COLAS.



La route avance



RISQUES PROFESSIONNELS

Par la signature de cette charte, l'entreprise s'engage à poursuivre :

- **la rationalisation de l'organisation** du travail, des chantiers et des déplacements pour améliorer la sécurité sur la route,
- **le contrôle régulier de l'état des véhicules** et l'équipement de ces véhicules de dispositifs de sécurité passive et active tels que le freinage ABS (Antiblockiersystem, antiblocage de sécurité), les radars de recul, les caméras,
- **la politique de limitation volontaire de vitesse** sur les véhicules utilitaires légers (bridage « constructeur » des moteurs sur les fourgons et fourgonnettes),
- **l'échange d'expériences** et la valorisation des meilleures pratiques :
 - par l'organisation annuelle d'un *Challenge sécurité routière inter-filiales*,
 - par une communication interne adaptée au sein des entreprises du groupe, notamment sur :
 - le bon usage du téléphone mains libres,
 - les conséquences sur la santé et la sécurité des collaborateurs que peut avoir la consommation d'alcool et/ou de drogues, en particulier au volant (distribution en cours d'une « boîte à outils » intitulée « Alcools et drogues » à l'ensemble des établissements du groupe COLAS),
- **la formation des collaborateurs** par les « Relais Sécurité Routière », sur la base de l'outil de formation à la conduite sûre (avec module éco-conduite) mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs,
- **la distribution de guides de conduite** adaptés aux véhicules utilitaires légers, aux poids lourds et aux engins de chantier.

Retrouvez toutes les informations sur le site :

www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse :

Sécurité routière

Alexandra Thérizol 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Groupe COLAS

Delphine Lombard 01 47 61 76 17

CNAMTS

Marie Eva Planchard 01 72 60 22 88